



Membre de l'INPH et de la FEMS <http://syndicat-fps.fr>

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 26 avril 2026

FPS – Concours EVC 2026 : propositions pour une procédure plus équitable et efficace

À l'approche de l'ouverture du concours EVC 2026, la Fédération des Praticiens de Santé (FPS) est déterminée à obtenir des ajustements afin de rendre la procédure plus efficiente et équilibrée, tout en respectant l'organisation en vigueur.

Nos propositions principales :

1. Simplification des commissions AEP

Regrouper les commissions d'Autorisation d'Exercice Provisoire (AEP) en une commission unique par région, plutôt qu'une commission pour chaque spécialité médicale comme c'est le cas actuellement. Cette évolution permettrait de rationaliser la disposition, en réduisant radicalement le nombre des commissions et en optimisant ainsi la charge administrative.

2. Permettre aux PADHUE l'accès aux EVC dans leur spécialité d'exercice

Autoriser aux PADHUE expérimentés dans une spécialité différente de leur spécialité diplômante de se présenter au concours dans leur spécialité d'exercice, du moment qu'ils ont le soutien de leur chef de services.

Cette mesure, vise à mieux reconnaître l'expérience réelle de ces praticiens.

3. L'octroi d'une possibilité supplémentaire de se présenter aux épreuves

Offrir une opportunité supplémentaire de se présenter aux épreuves aux candidats de la session 2025. Aussi bien au titre de la voie externe, marquée par un niveau de sélection particulièrement élevé, que de la voie interne, avec des candidats confrontés et contraints par des délais très courts et un manque de référentiels, à s'adapter aux épreuves sous forme de QCM.

Au-delà du concours 2026 : un cadre législatif nécessaire

Le faible nombre de lauréats EVC 2025, face aux besoins identifiés, souligne l'urgence d'un nouveau cadre législatif. La FPS appelle de lancer immédiatement les négociations afin d'aboutir à un processus opérationnel dès les EVC 2027.

La FPS vous invite à vous référer au communiqué du 7 avril, présentant une approche globale en faveur d'une procédure plus équilibrée, au service des besoins de santé en France.

La FPS demeure pleinement mobilisée et disponible pour contribuer à la construction d'une procédure digne, transparente et adaptée aux réalités du système de soins.

Contact presse : Dr Ayoub Mdhafar (Président FPS)
06 77 82 11 22

Le courrier doit être envoyé au secrétariat : FPS E.Cinosi73 avenue des anciens combattants 13220 Chateauneuf- les- Martigues

T°06 60 21 78 15 site : <http://www.syndicat-fps.fr>